

La grande journée des petits entrepreneurs  
5 juin 2021



DOCUMENT D'INFORMATIONS

Mise en contexte

La grande journée des petits entrepreneurs (LGJPE) est l'occasion pour les jeunes de 5 à 17 ans de vivre une expérience entrepreneuriale d'un jour, dans une ambiance familiale et festive.

Cette journée a lieu tous les mois de juin depuis 2014 (sauf en 2020).

Les jeunes s'inscrivent en ligne sur [notre site web](#), où ils ont accès à du matériel numérique pour les accompagner dans la préparation de leur petite entreprise.

Ils peuvent être seuls dans leur entreprise ou avoir des « associés » (frère/sœur, amis, etc.)

Les parents sont nécessairement très impliqués.

Il y a deux façons de participer à LGJPE, aux choix des jeunes (et de leurs parents) :

- En s'installant devant une résidence privée;
- En se joignant à l'un des nombreux Marchés des petits entrepreneurs (auparavant appelés « rassemblements »).

Ces Marchés sont organisés par des bénévoles, à leur initiative. Ils peuvent prendre place à l'intérieur ou à l'extérieur, selon les possibilités et la température. Certaines municipalités sont impliquées dans l'organisation d'un Marché, mais pas systématiquement.

Des guides sont préparés à l'attention des organisateurs, afin de les aider à structurer leur projet, mais de façon générale, ils sont relativement libres d'en faire un événement qui convient à leur localité. Un tiers répondant doit prendre l'engagement envers notre organisme de s'assurer du respect des règles détaillées dans nos guides.

Un guide a été conçu spécifiquement à l'attention des organisateurs de Marchés, afin de leur communiquer les mesures sanitaires qui devront être mises en place.

Du matériel imprimable leur sera également fourni, entre autres :

- Un modèle de présentation de LGJPE à l'attention des municipalités;
- Un aide-mémoire et une grille d'autoévaluation (check list) des consignes sanitaires;
- Une affiche des règles à respecter et
- Des flèches directionnelles.

Ceux qui décident de s'installer devant leur résidence auront également accès à des recommandations de mesures à mettre en place pour leur sécurité et celle de leurs clients.

Voici la liste des mesures qui pourraient devoir être mises en place, selon l'emplacement choisi pour tenir l'activité. La situation évoluant rapidement, nous ne pouvons affirmer que les règles contenues dans ce document seront applicables intégralement.

Il faut donc considérer ces mesures sanitaires comme un aperçu de ce qui sera possible d'envisager pour la tenue de La grande journée le 5 juin prochain.

Les mesures sanitaires qui devront être mises en place seront précisées avant La grande journée.

## MARCHÉS INTÉRIEURS

### **Pour les organisateurs**

- L'approbation municipale devra être obtenue pour que l'événement ait lieu
  - o Soit explicitement (ex. une résolution du conseil) ou
  - o Implicitement (ex. la tenue d'activités de ce type est autorisée de façon générale).
- Les tables doivent être à 2 mètres de distance les unes des autres (dans tous les sens);
- Le nombre de tables est donc limité à l'espace disponible;
- Le nombre de personnes qui installent la salle doit être limité au minimum;
  - o Ces personnes doivent garder une distance de deux mètres entre elles le plus possible;
  - o Elles doivent se désinfecter les mains entre chaque tâche;
  - o Elles doivent porter le masque selon les recommandations gouvernementales;
- Une station de désinfection pour les mains doit être disponible à l'entrée de la salle;
- L'affiche des règles à respecter doit être présente à l'entrée et à tout autre endroit stratégique (ex. salle de toilettes);
- Un maximum X visiteurs à la fois (calcul à faire en fonction de l'espace) est autorisé;
- Une personne à l'entrée doit s'assurer que les gens ne présentent pas de symptômes et respectent les mesures;
  - o Une personne présentant des symptômes et/ou ne respectant pas les mesures mises en place se fera refuser l'accès et/ou expulser
- Prévoir un corridor de circulation (sens unique) pour les visiteurs (utiliser les flèches directionnelles);
- Planifier un horaire pour que les participants puissent aller visiter les autres kiosques;
- Éviter toutes activités qui pourraient entraîner des regroupements (ex. prises de parole ou animation)
- Désinfecter régulièrement le matériel auquel les gens touchent souvent (ex. portes, poignées, etc.).

### **Pour les participants**

- Une seule bulle familiale par table est autorisée ou
- Un seul adulte par table pour des jeunes de la même bulle-classe, (permis seulement si le Marché à lieu dans une école);
- Le port du masque doit être fait selon les exigences gouvernementales alors en vigueur;
- Désinfection des mains avant de toucher les items et après avoir reçu un paiement;
- Déposer la monnaie sur la table et non pas directement dans les mains du visiteur;
- Idéalement, ouvrir une boutique en ligne pour accepter des paiements en ligne;
- Laisser le client emballer ses achats;
- Désinfecter régulièrement le matériel auquel les clients touchent souvent (ex. table);
- Rester à sa table en tout temps, sauf pour aller à la salle de bain ou pour visiter les autres kiosques (selon l'horaire établi);
- Demeurer à 2 mètres des visiteurs et des autres participants.

### **Pour les visiteurs :**

- Une personne présentant des symptômes et/ou ne respectant pas les mesures mises en place se fera refuser l'accès et/ou expulser;
- Port du masque obligatoire;
- Désinfection des mains à l'entrée;
- Conserver une distance de 2 mètres avec les autres visiteurs et les participants;
- Respecter le corridor de circulation en sens unique;
- Pas plus d'un ménage par table;
- Ne pas toucher les items, sauf ceux qui ont été achetés;
- Déposer l'argent comptant sur la table et non pas dans les mains du participant;

## MARCHÉS EXTÉRIEURS

### **Pour les organisateurs**

- L'approbation municipale devra être obtenue pour que l'événement ait lieu :
  - o Soit explicitement (ex. une résolution du conseil) ou
  - o Implicitement (ex. la tenue d'activités de ce type est autorisée de façon générale).
- Délimiter le site avec des barrières, de façon à avoir une seule entrée et une seule sortie;
- Les tables doivent être à 2 mètres de distance les unes des autres (dans tous les sens);
- Le nombre de tables est donc limité à l'espace disponible (calcul à faire);
- Le nombre de personnes qui installent le site doit être limité au minimum;
  - o Ces personnes doivent garder une distance de deux mètres entre elles le plus possible;
  - o Elles doivent se désinfecter les mains entre chaque tâche;
  - o Elles doivent porter le masque selon les recommandations gouvernementales;
- Une station de désinfection pour les mains doit être disponible à l'entrée du site;
- L'affiche des règles à respecter doit être présente à l'entrée et à tout autre endroit stratégique (ex. salle de toilettes);
- Un maximum X visiteurs à la fois (calcul à faire en fonction de l'espace) est autorisé;
- Une personne à l'entrée doit s'assurer que les gens ne présentent pas de symptômes et respectent les mesures;
  - o Une personne présentant des symptômes et/ou ne respectant pas les mesures mises en place se fera refuser l'accès et/ou expulser
- Prévoir un corridor de circulation (sens unique) pour les visiteurs (utiliser les flèches directionnelles);
- Planifier un horaire pour que les participants puissent aller visiter les autres kiosques;
- Éviter toutes activités qui pourraient entraîner des regroupements (ex. prises de parole ou animation)

### **Pour les participants**

- Une seule bulle familiale par table est autorisée ou
- Un seul adulte par table pour des jeunes de la même bulle-classe (permis seulement si le Marché à lieu dans une école);
- Port du masque selon les exigences gouvernementales alors en vigueur;
- Désinfection des mains avant de toucher les items et après avoir reçu un paiement;
- Déposer la monnaie sur la table et non pas directement dans les mains du visiteur;
- Idéalement, ouvrir une boutique en ligne pour accepter des paiements en ligne;
- Laisser le client emballer ses achats;
- Désinfecter régulièrement le matériel auquel les clients touchent souvent (ex. table);
- Rester à sa table en tout temps, sauf pour aller à la salle de bain ou pour visiter les autres kiosques (selon l'horaire établi);
- Demeurer à 2 mètres des visiteurs et des autres participants.

## **Pour les visiteurs**

- Une personne présentant des symptômes et/ou ne respectant pas les mesures mises en place se fera refuser l'accès et/ou expulser;
- Port du masque recommandé;
- Désinfection des mains à l'entrée;
- Conserver une distance de 2 mètres avec les autres visiteurs et les participants;
- Respecter le corridor de circulation en sens unique;
- Pas plus d'un ménage par table;
- Ne pas toucher les items, sauf ceux qui ont été achetés;
- Déposer l'argent comptant sur la table et non pas dans les mains du participant;

## DEVANT UNE RÉSIDENCE

### **Pour les participants**

- Les jeunes présents à la même table doivent être de la même famille;
- Port du masque selon les exigences gouvernementales alors en vigueur;
- Désinfection des mains avant de toucher les items et après avoir reçu un paiement;
- Déposer la monnaie sur la table et non pas directement dans les mains du visiteur;
- Idéalement, ouvrir une boutique en ligne pour accepter des paiements en ligne;
- Laisser le client emballer ses achats;
- Désinfecter régulièrement le matériel auquel les clients touchent souvent (ex. table);
- Demeurer à 2 mètres des visiteurs
- Éviter toutes activités qui pourraient entraîner des regroupements (ex. prises de parole ou animation).

### **Pour les visiteurs**

- Port du masque recommandé;
- Conserver une distance de 2 mètres avec les autres visiteurs et les participants;
- Pas plus d'un ménage par table;
- Ne pas toucher les items, sauf ceux qui ont été achetés;
- Déposer l'argent comptant sur la table et non pas dans les mains du participant;
- Effectuer un paiement via la boutique en ligne lorsque c'est possible.